

Le Mot du Maire



Ce « mot du maire » résume les décisions prises par les élus du Conseil municipal les 27 février et 10 avril derniers. Cinq points étaient à l'ordre du jour de la première réunion de l'année et quatorze délibérations ont été prises lors du Conseil de ce mois.

Le 27 février, nous avons, principalement, approuvé le compte financier unique 2024 de notre commune. Celui-ci fait apparaître, à la fin de l'année dernière, un excédent de fonctionnement de 286.972,17 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 1.622.126,57 €.

Puis, après avoir adopté deux délibérations nécessaires à la préparation du budget 2025, nous avons décidé de verser 650 €, à Mme Émilie SEISSON, pour son travail de conception et mise en page de notre dernier bulletin municipal.

Enfin, nous avons acté l'acquisition, auprès de MM. André et Michel RICARD, et ce pour un euro symbolique, d'une bande de terre le long du chemin de Castellan, en contre-partie de l'entière prise en charge, par la commune, de l'abattage des platanes atteints du chancre coloré sur ce chemin communal.

Le 10 avril, l'ordre du jour du Conseil concernait quasi exclusivement le budget primitif 2025. Nous avons ainsi accordé 5.650,00 € de subventions à neuf associations communales et extérieures. Nous avons reconduit la dotation scolaire, à hauteur de 50 € par élève, à l'école Regain ainsi que notre partenariat avec le centre de loisirs de Saint-Andiol, pour un coût de 22,10 € par jour et par enfant.

Voté avec les mêmes taux d'imposition que l'an dernier, le budget 2025 s'équilibre à hauteur de 1.018.228,31 € en section de fonctionnement et de 1.933.259,40 € en section d'investissement.

Les dépenses les plus conséquentes seront : le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie, l'acquisition d'un véhicule pour notre police rurale, la plantation d'arbres le long de nos chemins communaux mais, surtout, la restauration de notre église. Pour nous aider dans la réalisation de ces projets, nous avons voté plusieurs demandes de subventions auprès du Département, de la Région et de l'État.

Dans un tout autre domaine, nous avons unanimement délibéré afin de conserver le mode actuel de collecte – en porte à porte – de nos déchets. En effet, la mise en œuvre envisagée, par notre communauté d'agglomération, d'une collecte en points d'apports volontaires, nous semble être une véritable perte de service de proximité, pour une économie loin d'être démontrée. Qui plus est, les points d'apports volontaires, outre leur inesthétisme, sont régulièrement le lieu de dépôts sauvages, ce dont nous ne voulons absolument pas dans notre village ! À suivre ...



Verquières, le 27 avril 2025